

# XXe siècle et questions actuelles

# Le XXe siècle

- Le statut de français change considérablement au cours de cette période.
- Le français est désormais la langue maternelle de tous les Français et a supplanté les patois.
- On assiste aussi aux processus de décolonisation.
- Les variations des français selon les pays sont reconnues et, à la fin du XXe siècle, les inventaires des mots de la francophonie se multiplient.
- On accorde une place très importante à l'oral: au début du siècle, on crée les Archives de la parole.
- On prend conscience des différences entre l'écrit et l'oral: si l'écrit est très normé et fixé, l'oral se caractérise par sa grande diversité, d'un interlocuteur à l'autre.

- Au XIX<sup>e</sup> siècle, le développement de l'institution scolaire a sans doute contribué à figer quelque peu l'orthographe, tout en suscitant parallèlement de grands projets de réforme. Le système éducatif avait besoin de règles fermes qui pussent être enseignées aux élèves. Au terme de débats passionnés, deux arrêtés fixèrent, en 1900 et 1901, de simples tolérances orthographiques et syntaxiques pour les examens et concours de l'Instruction publique.



Le lexique français  
s'enrichit  
considérablement grâce  
à de nombreux  
néologismes:



Du domaine des médias  
et de la publicité.



Expansion à la fin du  
siècle de la cyberculture.



Des domaines des  
sciences et de  
l'informatique.



- À la fin du XX<sup>e</sup> siècle, c'est une autre tâche qui s'offre à l'Académie. Le développement des sciences et des techniques s'est considérablement accéléré au cours de ces dernières décennies : cette évolution tend à bouleverser la nomenclature traditionnelle du français et, trop souvent, favorise l'expansion de l'anglais qui envahit les écrits et les esprits au détriment de notre langue. Jugeant que la concurrence de l'anglais, même dans la vie courante, représentait une réelle menace pour le français et que les importations anglo-américaines dans notre lexique devenaient trop massives, les autorités gouvernementales ont été amenées, depuis une trentaine d'années, à compléter le dispositif traditionnel de régulation de la langue.



- À partir de 1972, des commissions ministérielles de terminologie et de néologie sont constituées. Elles s'emploient à indiquer, parfois même à créer, les termes français qu'il convient d'employer pour éviter tel ou tel mot étranger, ou encore pour désigner une nouvelle notion ou un nouvel objet encore inconnus. Ces termes s'imposent alors à l'administration. On ne dit plus *tie-break* mais *jeu décisif*, *baladeur* remplace *walkman*, *logiciel* se substitue à *software*, etc. En 1975, la loi dite « Bas-Lauriol » rend l'emploi du français obligatoire dans différents domaines, comme l'audiovisuel ou le commerce (publicité, modes d'emploi, factures, etc.), et dans le monde du travail. Au cours des années 1990, un ensemble législatif plus cohérent et plus complet est mis en place. Un nouvel alinéa est ajouté, le 25 juin 1992, à l'article 2 de la Constitution : *La langue de la République est le français.*



- Afin d'éviter l'emploi en trop grand nombre de termes anglo-saxons et, plus largement, de termes étrangers dans ces domaines où apparaissent sans cesse de nouvelles réalités à nommer, les pouvoirs publics ont souhaité se doter d'un dispositif de terminologie et de néologie : celui-ci a été institué par le décret du 3 juillet 1996, conformément à l'esprit de la loi sur la langue française dite « **loi Toubon** » du 4 août 1994. Il vise à enrichir la langue française en maintenant sa vitalité et en lui conservant sa vocation universelle.

- Chaque année, sont ainsi publiés trois à quatre cents termes correspondant à une quinzaine de listes relevant des domaines les plus divers. Tous ont été présentés au moins une fois à la Commission du Dictionnaire de l'Académie française, qui donne son avis non seulement sur le terme proposé mais aussi sur la définition qui l'accompagne. À titre d'exemple, en 2007, six cent cinquante-neuf termes ont été examinés par la Commission générale ; au terme de la procédure, trois cent dix-sept termes, approuvés par l'Académie française, ont été publiés. Parmi eux figurent *pavé tactile* (*touch pad*, informatique), *compagnie à bas prix* (*low cost airline*, tourisme-transport), *rétro* (*vintage*, culture), *biocarburant* (*biofuel*, pétrole), *fantasie* (*fantasy*, littérature-audiovisuel), *voiture concept* (*concept car*, automobile).
- Ainsi, par le biais de publications terminologiques régulières au *Journal officiel*, l'Académie française est en mesure d'orienter l'évolution de l'usage dans des domaines où il est le plus vivant, tels que l'audiovisuel, l'informatique ou l'économie et les finances.



- En 1990, le Conseil supérieur de la langue française fit paraître au *Journal officiel* un document intitulé *Les rectifications de l'orthographe*. Les principales modifications préconisées étaient :
  - la soudure d'un certain nombre de noms composés (*portemonnaie, pingpong...*) ;
  - l'harmonisation du pluriel des noms composés avec celui des noms simples (*un perce-neige, des perce-neiges, un garde-malade, des garde-malades...*) ;
  - la possibilité de supprimer certains accents circonflexes sur le *i* et le *u* (*voute, traitre, paraitre, huitre...*) ;
  - l'accent grave sur le *e* quand il est précédé d'une autre lettre et suivi d'une syllabe qui comporte un *e* muet (*évènement, cèleri, sècheresse, règlementaire* — comme *règlement* —, *règlementation...*)
  - l'application des règles usuelles d'orthographe et d'accord aux mots d'origine étrangère (*des imprésarios, un diésel, les médias...*).
  - la rectification de quelques anomalies graphiques (*charriot, imbécilité, nénufar, relai...*).

# FRANÇAIS ET FRANCOPHONIE

- En plus de la France, le français est une langue officielle dans 32 autres pays partout dans le monde. En Europe, le français est notamment parlé en Belgique (40% de francophones) et en Suisse (20% de francophones), mais on le trouve également au Luxembourg et dans la région italienne du Val d'Aoste. En Afrique, le français est pratiqué dans de nombreux pays comme le Cameroun, le Congo, le Mali et le Sénégal. En Amérique, le principal pays francophone est bien entendu le Canada (25 % de francophones, essentiellement dans la province du Québec), mais on parle également français à la Martinique et à la Guadeloupe, en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon ainsi qu'en Haïti. Dans l'océan Indien, en plus de la Réunion, le français est parlé à l'île Maurice, aux Seychelles, à Madagascar, aux Comores et à Mayotte. En Océanie, il est parlé en Polynésie, à Wallis-et-Futuna et en Nouvelle-Calédonie.

- Bien entendu, dans tous les pays ou département français cités ci-dessus, les notions de langue française et de locuteur francophone s'entendent de manière bien différente. Si en Belgique et en Suisse, on parle un français très proche du français de France, la situation se présente déjà différemment au Canada, où le français surtout oral diverge de bien des manières du français de France (prononciation, lexique, syntaxe). Dans de nombreux autres pays, le français cohabite officiellement avec d'autres langues locales, et n'est pas bien maîtrisé par de nombreux locuteurs. Cette dernière remarque souligne l'importance de différencier les locuteurs natifs des locuteurs occasionnels. Si l'on s'en tient aux premiers, on compte environ 80 millions de francophones dans le monde, alors que si l'on inclut les seconds, ce chiffre passe à 150 millions, ce qui correspond à environ 2 % de la population mondiale.

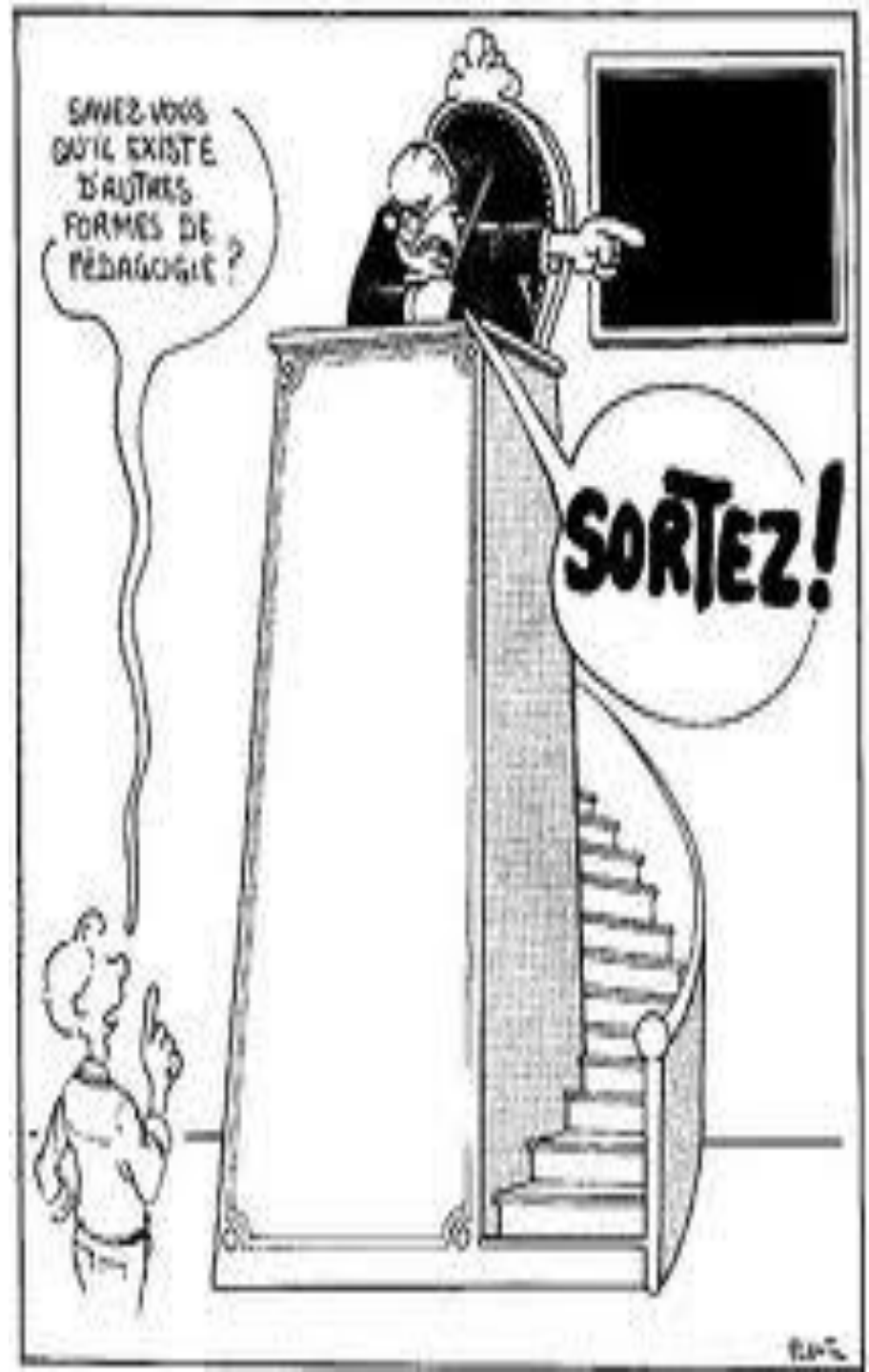
- On a actuellement coutume de rassembler les pays qui pratiquent le français sous le terme *de francophonie*. Toutefois, comme on l'a vu plus haut, ce terme regroupe à la fois des pays qui comptent un nombre important de locuteurs natifs et d'autres où le français n'est pratiqué que comme langue seconde et par un petit nombre de locuteurs. D'un point de vue politique, la notion de francophonie s'entend actuellement comme l'ensemble des pays regroupés dans l'Organisation internationale de la francophonie.
- [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org)

# Norme et variation linguistique



- Une même personne, au cours d'une journée, change considérablement d'usage, de variété, de langue, et ceci en raison de ses interlocuteurs, de l'objet de son discours, des conditions immédiates de production/réception. Bien sûr, en fonction de son milieu social, de son histoire personnelle, de son implantation géographique, des effets que l'on veut/peut produire, de la maîtrise des registres de langues acquise, du rapport à la langue et à la société, on recourt à des variétés linguistiques très diverses, qui, même si elles sont globalement appelées « français », peuvent comporter des différences considérables aux yeux du linguiste qui les décrit.

- La **sociolinguistique** se propose de réintégrer l'homme dans la langue : le locuteur, son milieu, celui auquel il s'adresse, la communauté linguistique, même si toutes ces données sont extrêmement complexes.



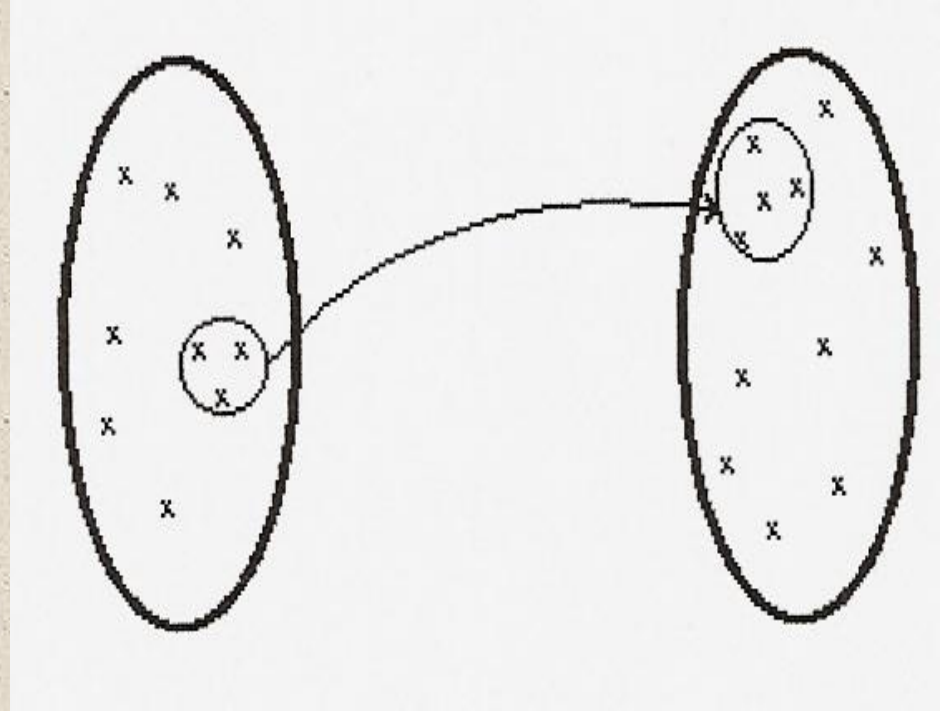


# W. Labov

Il a fait apparaître  
l'absolue nécessité de  
considérer la réalité  
des productions  
langagières et non plus  
des abstractions

il n'hésite pas à dire  
que la sociolinguistique  
c'est la linguistique,  
même s'il est obligé de  
constater que certains  
linguistes négligent à  
tort l'étude du contexte  
social.

- devant les données ordinaires de la situation de communication, qui comportent une forte hétérogénéité, et qui sont généralement considérées comme aléatoires, Labov va chercher à établir une systématique. Il s'agit d'associer chaque variante linguistique à une cause extralinguistique (classe sociale, sexe, âge, habitat, race, attitudes du locuteurs, circonstances de la communication, etc.), ou chaque ensemble de variantes linguistiques (réalisation d'une variable) à une ou des variables sociales, selon un schéma que l'on pourrait représenter ainsi :





# Selon William Labov

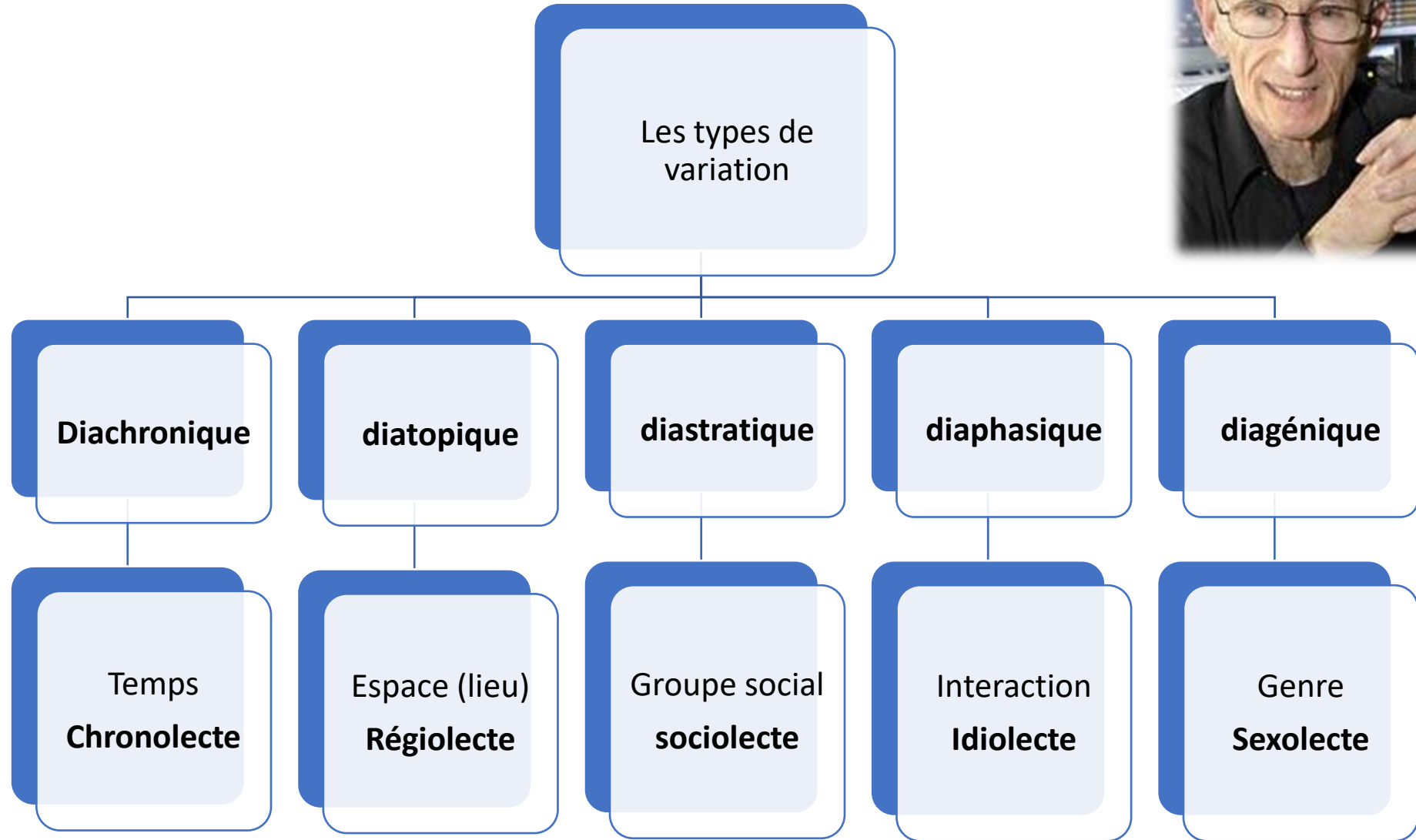
- Son objet d'étude est:
  - a) La variation **stylistique**, car dans la pratique courante, la langue n'est jamais parfaitement identique d'un locuteur à un autre;
  - b) La variation **sociale**, car la langue n'est jamais identique d'un groupe social à un autre.
- La variation est, pour lui, un phénomène récurrent et permanent.
- Il faut en outre observer que tous les faits de langue ne sont pas soumis à la variation de la même manière; ainsi, selon lui, coexistent trois types de règles:

# Trois types de règles selon Labov:

**Règles catégoriques:** aucun locuteur ne peut les enfreindre. Elles sont le produit de l'apprentissage fondamental de la langue.

**Règles semi-catégoriques:** elles sont reconnaissables par le discours prescriptif (« dites mais ne dites pas...») et par des infractions fréquentes interprétées socialement comme populaires et condamnées par la norme.

**Règles à variables:** elles caractérisent la concurrence de deux ou plusieurs formes dans le même contexte (par ex. « ne...pas », « pas »). Le choix de l'une ou de l'autre forme est à mettre en relation avec des facteurs sociaux (par ex. formes populaires vs formes de prestige).



# *Les différentes typologies de « variation »*

- la variation diachronique (ou historique) : « La variation diachronique est liée au temps ; elle permet de contraster les traits selon qu'ils sont perçus comme plus ou moins anciens ou récents ».
- la variation diatopique (ou géographique) : « La variation diatopique joue sur l'axe géographique ; la différenciation d'une langue suivant les régions relève de cette variation. Pour désigner les usages qui en résultent, on parle de *régiolectes*, de *topolectes* ou de *géolectes* ».



- la variation diastratique (ou sociale) : « La variation diastratique explique les différences entre les usages pratiqués par les diverses classes sociales. Il est question en ce cas de *sociolectes* ».
- la variation diaphasique (ou stylistique) : « On parle de variation diaphasique lorsqu'on observe une différenciation des usages selon les situations de discours ; ainsi la production langagière est-elle influencée par le caractère plus ou moins formel du contexte d'énonciation et se coule-t-elle en des *registres* ou des *styles* différents ».



## *La variation selon l'usage*

La variation selon l'usage ou diaphasique prévoit qu'une même personne, quelle que soit son origine sociale, parle différemment selon la situation de communication (contexte de communication, âge du locuteur, support écrit ou oral...).

Elle détermine alors la pluralité de registres, dont on tient compte :

- registre soutenu (ou encore soigné, recherché, élaboré, châtié, cultivé, tenu...)
- registre standard (ou non marqué ou encore courant, commun, usuel)
- registre familier (ou encore relâché, spontané, ordinaire)
- registre vulgaire.



La variation (selon l'usage ou selon les usagers) se manifeste à tous les niveaux de la langue :



1. Phonique  
2. Morphologique



3. Syntaxique  
4. Lexicale



Françoise Gadet,  
propose d'ajouter la  
variation « diamésique »  
qu'elle définit ainsi :



Une autre distinction relevant également de l'usage intervient entre oral et écrit. Elle est particulièrement forte dans une langue de culture très standardisée comme la française. Ici, c'est la distinction de canal de transmission de la parole qui constitue le point d'ancrage de la différence : aucun locuteur ne parle comme il écrit, aucun n'écrit comme il parle. La distinction n'est pas purement matérielle, elle touche aussi la conception même des discours. Il faudra donc distinguer entre ce qui est un effet général de l'oralité, et ce qui relève de la variation.



# La norme et la variation

## La norme

Selon le *Grand Dictionnaire Larousse de Linguistique & Sciences du Langage*, la norme, c'est :

1. Un système d'instructions définissant ce qui doit être choisi parmi les usages d'une langue donnée si l'on veut se conformer à un certain idéal esthétique ou socioculturel. La norme, qui implique l'existence d'usages prohibés, fournit son objet à la grammaire normative ou *grammaire* au sens courant du terme.
2. On appelle aussi norme tout ce qui est d'usage commun et courant dans une communauté linguistique ; la norme correspond alors à l'institution sociale que constitue la langue standard.

# *Caractéristiques de la norme*

Les règles normatives sont à la fois :

arbitraires: la raison d'être de la norme est d'ordre social : « la norme prescriptive choisit parmi tous les usages de la langue ceux d'entre eux réputés corrects, le 'bon usage'. Elle le fait au nom d'arguments divers, reposant sur l'étymologie, le sentiment du beau linguistique, la filiation avec d'autres langues (en particulier le latin), la légitimité des locuteurs ou des prescripteurs (essentiellement les 'bons auteurs') ». De ce fait, le respect du « bon usage » fonctionne comme un marqueur de distinction au sens où l'entend le sociologue Pierre Bourdieu : on s'efforce de se tenir à distance du commun des locuteurs en adoptant une façon de parler conforme à celle de la classe sociale qui détient le pouvoir économique, social et culturel. P. Charaudeau, D. Maingueneau, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Seuil, 2002.

stables : puisque la norme est assumée et transmise par des institutions comme l'Académie française et l'école. Cette stabilité assure l'intercompréhension entre locuteurs. La Révolution française considérait la langue française comme le ciment de l'unité nationale. Au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, l'école républicaine va d'un côté tout faire pour éliminer les dialectes et les patois, de l'autre accorder une place très importante à l'enseignement de la langue française. La diffusion de la norme est également assurée par de nombreux ouvrages de grammaire, des dictionnaires, des rubriques dans les journaux, des traités de correction grammaticale...

# Les variations du français contemporains

- Variations phonologiques.
- Variations lexicales.
- Variations syntaxiques.



- En sociolinguistique, on ne parle pas de norme mais de « variété légitime » ou de « langue standard ». Cette langue standard se définit par un certain nombre de prescriptions en matière de phonologie, de lexique, de syntaxe et de style. Elle est en général associée au code écrit.

# Le « bon usage »

Selon le  
*Grand  
Dictionnaire  
de  
Linguistique  
& Sciences  
du Langage  
(2007) :*

« On appelle *usage* l'ensemble des règles de grammaire relativement stabilisées et utilisées par le plus grand nombre de locuteurs à un moment donné et dans un milieu social déterminé. Le bon usage est l'ensemble des prescriptions normatives constituant un modèle socioculturel » (p. 502).

Sur le plan lexical, les conséquences linguistiques de ce modèle ont été l'interdiction des mots considérés comme vieillis et d'autres considérés comme trop populaires.

Il faut toutefois souligner que le « bon usage » varie parce que l'histoire des êtres humains est mouvante.

Par exemple, pendant la Révolution Française, on a eu une sorte de 'ménage' dans la langue, à travers la présentation de nouveaux dictionnaires avec pour but de faire entrer les mots de la bourgeoisie et sortir ceux de l'aristocratie.

Il s'agit d'une période d'activité néologique fabuleuse avec toute une série de termes créés, tels que « démocratiser, mobiliser, organisateur, agitateur, civisme, liberticide, capitalisme ».

- A.-M. Houdebine-Gravaud soutient qu'il n'existe pas 'un' français, une langue figée, homogène, la même pour tous, qui serait 'le' français, le 'bon' français, car les études linguistiques et descriptives ont montré qu'elle n'est qu'une chimère.
- Cette idée a abouti, surtout à partir des années 80, à l'examen des diversités d'usages linguistiques, des comportements langagiers communs aux interlocuteurs, ou différents, ainsi qu'à la parution d'une fleuraison d'études qui ont eu pour but d'analyser les interférences entre les registres oral et écrit, ainsi que leurs contaminations réciproques.



# Opposition



écrit

« langue du bon français »  
(socialement acceptée,  
relevant de la norme  
linguistique)

oral

« langue du mauvais français »  
(restreinte à la production  
individuelle ou partagée par un  
groupe social déterminé, mais  
qui, en tout cas, ne relève pas  
du « **bon usage** »)



Opposition de nature  
économique

- c'est-à-dire langue des riches (en général, des milieux les plus cultivés) et langue des pauvres (des milieux à suffisante ou insuffisante niveau d'alphabétisation).

Opposition qui se fonde  
aussi sur un critère de  
discrimination  
géographique

- on distingue entre le « bon » français ou le français parlé en France (autrefois, le français de Paris et de la Cour) et le « mauvais » français ou le français parlé hors de France (par exemple, la tendance à considérer le québécois comme du mauvais français, attitude critiquée dans quelques écrits sur la notion d'« Imaginaire linguistique » d'Anne-Marie Houdebine, 2002, et de « norme linguistique » de Robert Vézina, 2009).

Cl. Blanche-  
Benveniste, *Les  
études sur l'oral  
et le travail  
d'écriture de  
certains poètes  
contemporains,*  
(1991)

- il existe et un français « parlé écrit », et un français « écrit parlé ». Il est impossible donc de différencier nettement les deux registres en leur attribuant le statut de « familier » (le français parlé) ou de « soutenu » (le français écrit), car les seules comparaisons fructueuses qu'on peut faire concernent quelques spécificités liées à la matière graphique et phonique.

É. Bidaud  
et H.  
Megherbi

- « aujourd'hui encore, nombreux sont ceux qui considèrent que la langue s'identifie dans sa forme écrite » surtout en milieu scolaire ou bureaucratique, même si la langue existe bien avant que l'on ne l'écrive et le langage oral occupe une place prépondérante y compris dans nos sociétés modernes.

En tant que mode d'expression, la langue orale apparaît plus 'naturelle' que la langue écrite pour trois raisons principales :

**l'universalité de la parole** : toutes les sociétés communiquent oralement tandis qu'il y en a encore d'autres qui n'ont pas de système de référence écrit.

**la langue orale est le mode fondateur de nos communications** (du point de vue phylogénétique et ontologique) alors que l'écriture est un moyen d'expression dérivé, donc artificiel.

**le processus d'acquisition du langage oral est naturel et quasi incoercible**, par contre le langage écrit est le résultat de l'apprentissage scolaire (en ce sens, coercitif). Voilà la raison pour laquelle le linguiste Claude Hagège soutient que l'être humain est biologiquement prédisposé à devenir « un homme de parole » : il pourra devenir éventuellement mais pas nécessairement « un homme de l'écrit » (*L'Homme de paroles*, 1985).

Les marques de l'oralité  
les plus fréquentes se  
placent à l'intérieur de  
trois niveaux spécifiques :



le mot

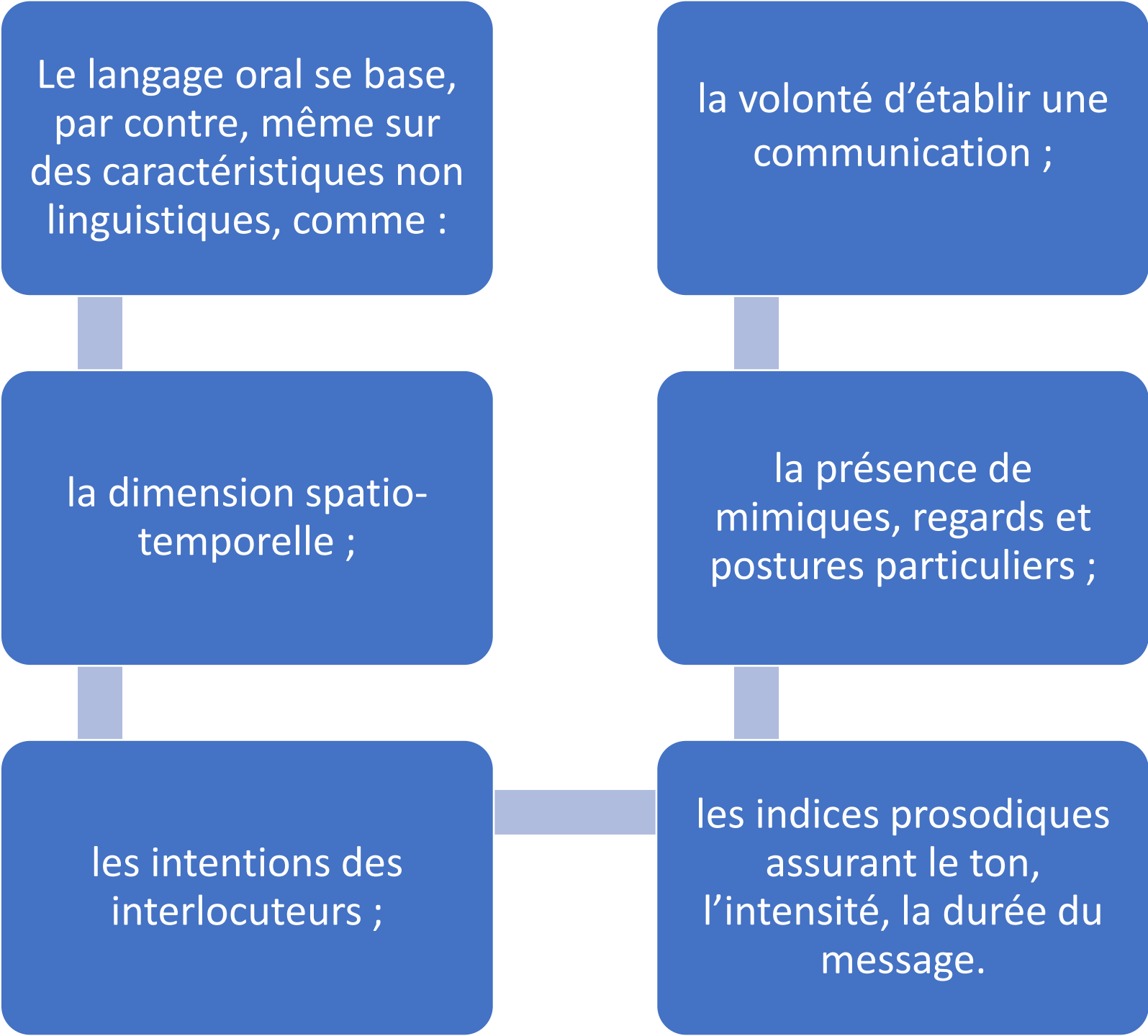
la phrase

les discours

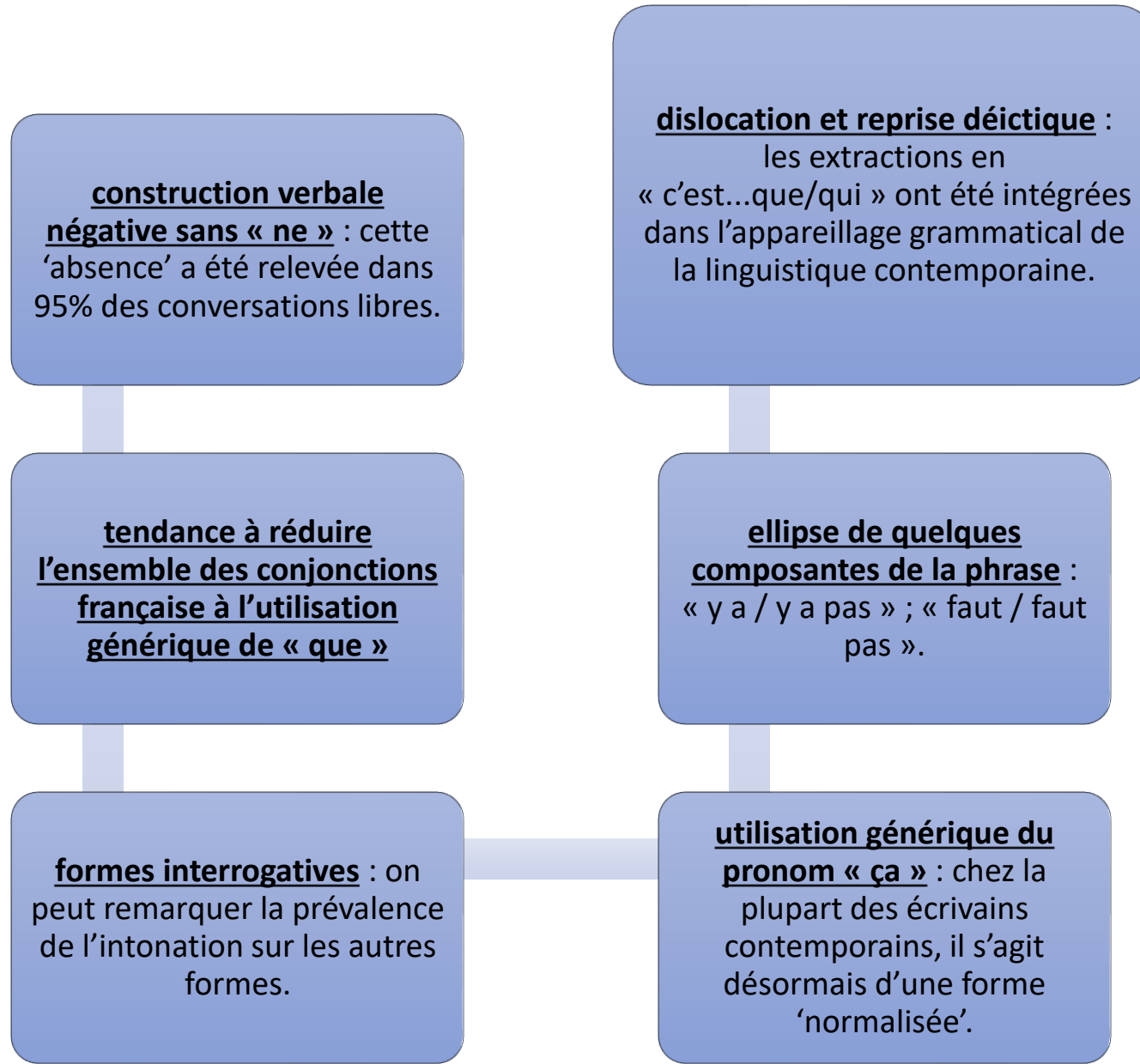
Il faut souligner que l'activité langagière se développe à l'intérieur d'une situation donnée :

la situation écrite est, en général, monologique, même si on peut retrouver, de temps en temps, une certaine interactivité, tandis que le langage oral est régulièrement inscrit dans un espace d'interaction sociale (qu'on appelle les conversations).

À l'écrit, le lecteur peut interrompre sa lecture pour revenir en arrière, faire des pauses ou mémoriser un concept ; le texte est réalisé selon des critères typographiques précis (respect des paragraphes, emploi des signes de ponctuation, mise en page particulière...).

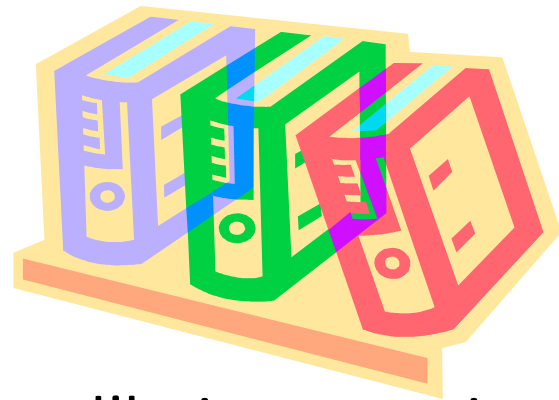


Parmi les formes non normatives qu'on retrouve le plus souvent à l'écrit, on remarquera :





- En même temps, il y a, dans le langage parlé conversationnel, une sorte de vocabulaire parallèle, des mots n'appartenant pas au français standard (comme, par exemple, « bagnole » pour « voiture », « mec » pour « garçon », « flic » pour « gendarme » ou « bahut » pour « collègue »...), mais qui justifient les notions de « sociolecte », « idiolecte » ou « argot ». En particulier, il n'est pas difficile de remarquer, dans les récits et romans contemporains, une sorte de prédilection vers la transposition d'idiolectes particuliers (les « productions individuelles » finalisées à rendre compte de la diversité linguistique, de la 'parole' de chaque locuteur, même à travers les altérations graphiques et phonétiques des mots) et l'emploi du vocabulaire argotique en tant que marque typique d'un certain milieu social. Les exemples sont fort nombreux et vont de la presse au roman, au texte théâtral, à la chanson française contemporaine (notamment les textes des genres rap et slam).



- L'intrusion des marques de l'oral à l'écrit est aujourd'hui une pratique acceptée par tout le monde, c'est-à-dire qu'elle est désormais normalisée dans la plupart des contextes et des registres !
- Il semble donc qu'il ne doit plus être question d'une opposition oral-écrit, ni d'un refus radical de toute forme « parlée », car les théories didactiques aussi souhaitent l'enseignement de la langue vive (la dénomination est en effet « langue vivante ») avant la langue écrite, c'est-à-dire la norme, la grammaire. À côté du français standard, il faut enseigner le français « tel qu'on le parle » pour que les étudiants apprennent à se débrouiller dans des situations communicatives, des contextes 'réels' et qu'ils comprennent l'évolution d'une langue qui n'est que l'évolution historique, sociale, culturelle d'un peuple.

# Quelques manifestations de variation sociale



## *Le jargon*

Les dictionnaires donnent plusieurs définitions du mot jargon, comme l'on peut remarquer de la liste suivante :

- Langage déformé, fait d'éléments disparates ;
- Langage particulier à un groupe et caractérisé par sa complication, l'affectation de certains mots, de certaines tournures (sens péjoratif);
- Façon de s'exprimer propre à une profession, une activité, difficilement compréhensible pour le profane. On parle par exemple du jargon des linguistes ou des médecins. Le but ici est de se faire comprendre de ses collègues d'une même spécialité sans qu'il soit forcément question de dissimulation ou de secret.
- Argot ancien.

# L'argot



- Les dictionnaires font remonter le mot argot à 1628 avec un premier sens de « corporation, confrérie de voleurs ». Certains linguistes estiment que le mot est attesté de façon plus ancienne (13<sup>e</sup> siècle). D'autres le font remonter au procès des Coquillards en 1455 (il s'agit d'une bande de voleurs qui est arrêtée puis jugée à Dijon, dont certains membres livrent leur jargon).
- Quoi qu'il en soit, l'argot apparaît comme :
- une forme de jargon de classe marginale (les malfaiteurs, la pègre), dont l'utilisation au départ visait les non-initiés (langage cryptique).
- un langage particulier à une profession, un groupe de personnes, un milieu fermé.
- Les argots ont une fonction cryptique, ludique et identitaire. Ce sont des marqueurs de cohésion de groupe, groupe d'âge, groupe social ou professionnel (d'après W. Labov, *Sociolinguistique*, 1976).

# *L'argot des jeunes ou langue des cités*

- L'existence d'un parler spécifique aux jeunes défavorisés s'est imposée dans les années 1980, époque à laquelle les termes de « français des banlieues, des cités, des quartiers » sont apparus dans la presse.

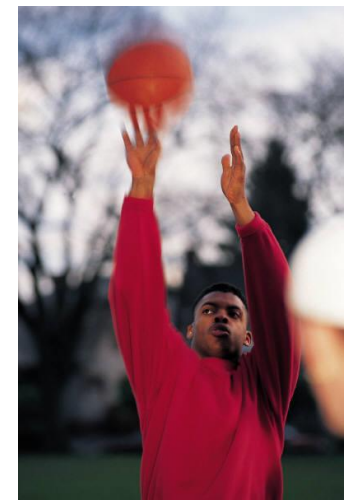


# Recherche d'une identité

- Lorsqu'un groupe est socialement exclu, qu'il se trouve marginalisé ou rejeté, il a parfois une sorte de sursaut d'orgueil et marque lui-même les frontières le séparant des autres en glorifiant sa spécificité, comme s'il se mettait volontairement à part.
- On peut parler d'un procès qui va de l'exclusion sociale à l'autoexclusion et à la recherche d'une identité à mi-chemin entre culture d'origine et culture française.

Cette recherche ou expression d'une identité culturelle se manifeste à travers :

- a) la musique (rap) ;
- b) des productions graphiques, tags et graffitis ;
- c) une façon de danser ;
- d) certains sports (basket, boxe...) ;
- e) des choix vestimentaires ;



# Pourquoi une langue des cités ?

- La fracture sociale amène bien évidemment à une fracture linguistique, là où on observe des phénomènes de cohabitation de :
  - A. ressortissants de nationalité étrangère ;
  - B. Français d'origine étrangère, issue de l'immigration ;
  - C. Français de souche.



- Ces groupes communiquent grâce à un parler interethnique : base française + mots provenant d'autres langues. Par exemple :

#### *Mots d'origine arabe ou berbère*

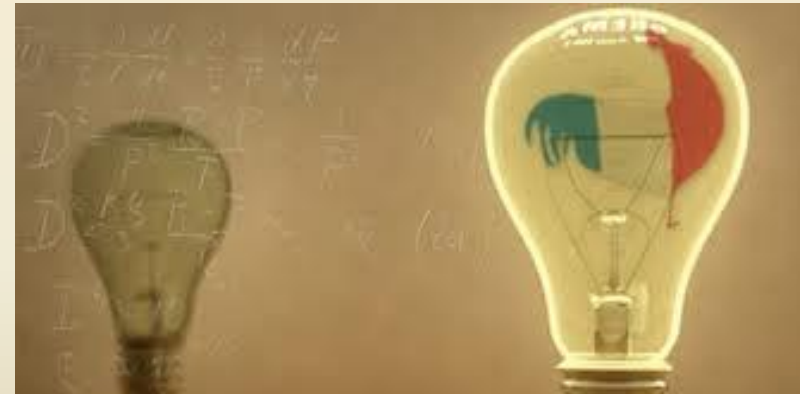
- **toubab**: français de souche (*tebib* : savant / *tbib* : sorcier).
- **bled** : pays natal (*bilâd*: terrain, ville, pays) ; *bledos*, *bled*: ignorant, arabe.

#### *Mots d'origine tsigane*

- **gadjo** : un homme (en langue romani: homme marié non tsigane).
- **chourav** : voler, dérober.

#### *Mots d'origine africaine*

- **gorette**: gor = homme en langue wolof.
- **go** : fille en argot bambara (déformation de girl).

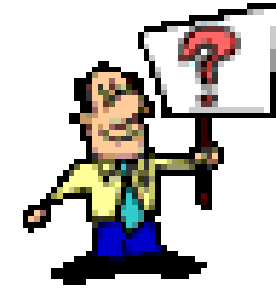


#### *Mots empruntés à l'argot anglo-américain et francisés (musique, drogue)*

- **flipper** (sa mère, sa race) = avoir peur (avoir très peur).
- **looker** = regarder.
- **sniffer** = inhaler une drogue.
- **smoker** = fumer.



# Fonctions



- **Fonction identitaire** : Les argots sont le signe qu'une langue est bien vivante. A l'échelle mondiale, toute langue génère continuellement et aura toujours des argots, des langues de l'évitement. Ex: en URSS, pendant le régime communiste, chaque goulag, avait son argot. La langue devenait un magnifique moyen d'évasion. Si on revient à la France, François Villon (1431-1463) a rédigé ses ballades dans la langue des malfrats, le parler de la Coquille, un argot d'une confrérie de malandrins (les Coquillards), qui livrèrent sous la torture une partie de leur vocabulaire.
- **Fonction cryptique** : elle s'exerce dans le cadre de l'école et plus largement dans les rapports avec les adultes (parents, commerçants, professeurs, éducateurs, policiers...) :
- « Avec les profs, on parle à la soutenue, mais quand un keum (mec) de la téci (cité) se fait serrer par les kisdés (policiers, en général en civil 'qui se déguisent'), il parle ascom (comme ça), parce que les flics ne captent que 2 ou 3 mots ». J.-P. Goudailler, *Comment tu tchatches ?*, Paris, Maisonneuve & Larose, 1997. Voir aussi sur internet le compte rendu d'une conférence de Jean-Pierre Goudailler : *La langue des jeunes des cités*.

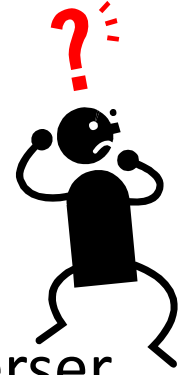


- **Fonction ludique** : la langue possédée appropriée devient un jouet.
- **Fonction initiatique** : elle est importante dans le contexte de la sociabilité des groupes de pairs. Le langage, ici comme partout ailleurs, confère un pouvoir à ceux qui le maîtrisent, pouvoir des 'grands' sur les 'petits', pouvoir des plus durs, des plus voyous sur les plus timorés. Même ceux qui ne font pas partie de cette sous-culture (ou contre-culture) utilisent parfois les mots des cités.
- **Fonction poétique**: le caractère de beauté est souvent cité par les jeunes comme déterminant pour le choix des mots nouveaux. Le style de ces jeunes est à la fois un jeu sur les mots et un jeu avec les mots.

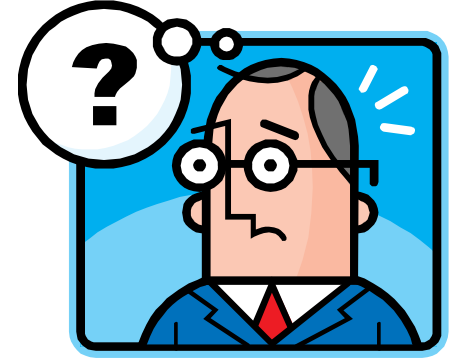
# Les procédés de création lexicale

- Les caractéristiques du français des jeunes ne sont pas seulement lexicales, elles sont aussi phonétiques, mélodiques et syntaxiques. Ce sont cependant les mots utilisés qui frappent le plus.
- Pour former ces mots, les jeunes utilisent l'ensemble des procédés de création lexicale disponibles en français.
- Il s'agit :
  - A. de procédés sémantiques : emprunts à diverses langues ou parlers, utilisation de mots du vieil argot français, métaphore et métonymie.
  - B. de procédés formels : déformation de type verlan, troncation, troncation avec re-suffixation, redoublement hypocoristique (ex.: ziczic pour musique). L'une des caractéristiques de cette néologie est le recours au verlan.

# Le verlan



- Le **verlan** est un argot conventionnel qui consiste à inverser les syllabes de certains mots : le terme est lui-même le 'verlan' de à l'envers (vers-l'en). Attesté depuis le 19<sup>e</sup> siècle, il est redevenu à la mode dans les années 70. De nos jours, il n'est plus trop à la mode et les rappeurs mêmes – qui avaient toujours beaucoup puisé de cette 'langue' – l'utilisent de moins en moins.
- La verlanisation suit les principes suivants :
  1. Les syllabes de départ doivent être ouvertes, c'est-à-dire du type CV (consonne, voyelle) : **fou**= ouf, **toi**= ouate, **cul**= luc ou uk, **racaille**= caillera, **cité** = ticé, **français**= céfran.
  2. Si une syllabe est fermée (CVC) il faut la ramener à une syllabe ouverte en ajoutant un ø (= e muet) après la dernière consonne (CVCV) : **black** → [blacø] → keubla ; **punk** → [poncø] → keupon.



- Souvent, les mots verlanisés sont tronqués et parfois reverlanisés. Ex:

**A. Femme** [fam] = [famø] → verlanisé = [møfa] → tronqué = [moef] que l'on écrit *meuf* → reverlanisé = ***feum***.

**B. Fête** = [fɛt] → [fɛtø] → verlanisé = [tøfɛ] → tronqué = [tœf] d'où ***faire la teuf***.

**C. Arabe** = [arab] → [børa] = [bœr] = ***beur*** et parfois reverlanisé = ***reubeu***.

- **N.B. Beur** = jeune Maghrébin né en France de parents immigrés. Au féminin **Beure** ou **Beurette**.